



Durée de cotisation lors pour un départ à la retraite à 62 ans.

Par **michel90**, le **17/07/2010** à **14:31**

Bonjour,
j'aurai 60 ans en février 2010-je pourrais donc partir à la retraite à cette date,
avec une perte de salaire mensuelle de 700 euros.
Je désire donc travailler encore 2 années supplémentaires.
Dans ce cas, serai-je sous le coup des 41 années de cotisation obligatoires ou
est ce que ces trimestres en plus me donnerons une retraite majorée ?

merci

salutations.